
197 avenue des Vendéens - BP 231
50402 GRANVILLE Cedex
Tél. 02 33 91 38 60
contact@granville-terre-mer.fr
granville-terre-mer.fr

Le 11 juin 2026, à Granville

Objet : Inscription transport scolaire 2026/2027
N/Réf. : GTMD202600262
E-mail : neva@granville-terre-mer.fr
Tél. : 02.33.91.30.24

Madame, Monsieur,

Pour l'année scolaire 2026/2027, la Communauté de communes de Granville Terre et Mer maintient le non-paiement des transports scolaires pour tous les enfants domiciliés sur l'ensemble des 32 communes du territoire jusqu'à la terminale. GTM prend ainsi en charge 72 € par an par abonnement scolaire par élève de primaire ou élève interne et 144 € par an pour un collégien ou lycéen.

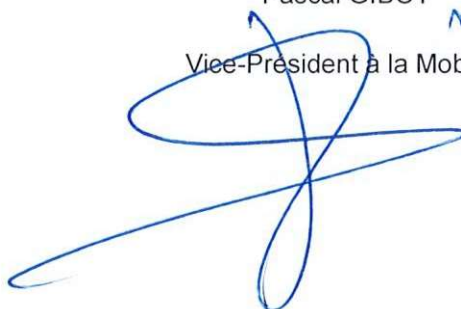
Cette action traduit une volonté forte de garantir une équité de traitement auprès de tous les enfants de Granville Terre et Mer et inciter aux déplacements en transport collectif.

Rappel important : la **carte de transport scolaire nominative** reste **obligatoire** pour chaque élève, y compris en cas de gratuité. Elle devra être présentée systématiquement au conducteur lors de chaque trajet.

Vous trouverez ci-joint pour information les démarches à effectuer par les familles pour l'obtenir, selon que les élèves résident ou non à Granville.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pascal GIBOT
Vice-Président à la Mobilité



Démarches pour l'obtention de la carte de transport scolaire.

1. Pour les élèves résidents à Granville - circuits scolaires NEVA

Deux modes de demande sont proposés :

a. Demande en ligne :

- **Connectez-vous sur le site** www.granville-terre-mer.fr, rubrique « *Mobilités - Déplacements* » > *Transports scolaires*. **Période de dépôt des dossiers : du 22 juin au 30 septembre 2026.**
- **Pièces à fournir :**
 - Une photo d'identité récente de l'enfant ;
 - Un justificatif de domicile. La carte de transport scolaire sera adressée par courrier postal après traitement du dossier complet.

b. Demande en présentiel :

Des permanences sont organisées à l'Agora (quartier Saint-Nicolas, Granville) aux dates et horaires suivants :

- Le 24 juin et le 3 juillet de **8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00** ;
- Les 24 et 25 août 2026 de **8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00** ;
- 28 août 2026 de **8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30** ;
- 2 septembre 2026 de **8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00**.
- **Pièces à fournir :**
 - Une photo d'identité récente de l'enfant ;
 - Un justificatif de domicile. La carte sera remise immédiatement sur place.

2. Pour les élèves résidents hors Granville - lignes NOMAD scolaires et régulières

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur le portail nomad.normandie.fr. Période d'ouverture du portail : **du 16 juin au 16 juillet 2026. Passé ce délai, une majoration de 20 € sera appliquée.**

- **Première inscription** : Il est nécessaire de créer un compte unique pour l'ensemble des enfants de la famille, puis de procéder à l'inscription individuelle de chaque enfant.
- **Renouvellement d'inscription** : Connectez-vous à votre compte existant pour effectuer le renouvellement.

Informations complémentaires :

- La participation de la Communauté de communes Granville Terre et Mer est intégrée directement dans la plateforme d'inscription et déduite automatiquement du montant de votre facture.
- La carte de transport papier sera envoyée à votre domicile à compter de la mi-août 2026.
- Pour les élèves déjà détenteurs d'une carte ATOUMOD (valable 7 ans), celle-ci doit être conservée. Une fois l'inscription validée et le paiement effectué, l'abonnement sera chargé à distance par la Région Normandie. Il conviendra de poser la carte sur la borne embarquée à bord du car jusqu'à l'affichage du voyant vert (compter 5 secondes pour l'activation de l'abonnement).

Contact :

Pour toute information complémentaire, le service **NOMAD Car** reste à votre disposition :

- **Par téléphone** : 02 22 55 00 10 (du lundi au vendredi, de **7h30 à 19h00**) ;
- **Par courriel** : nomad-car@normandie.fr.